

En bref, je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'aux autres députés, que nous avons fait notre possible, dans l'organisation des rencontres et même dans la manière de les diriger, pour recevoir des témoignages francs et sans contrainte.

La première question soulevée par le député de Burnaby porte sur le transfert d'un détenu, un certain John Avery, de l'établissement fédéral de Millhaven en Ontario à l'établissement fédéral connu sous le nom de pénitencier de Kingston.

Je ne répèterai pas les faits établis dans le hansard d'hier sauf pour renvoyer au compte rendu du député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) qu'on peut trouver à la page 11175. Dans l'ensemble, je souscrirais à cette déclaration sauf pour ajouter que lorsque nous avons appris que M. Avery, qui est membre du comité des détenus du pénitencier de Millhaven, avait été transféré au pénitencier de Kingston deux jours avant notre arrivée, notre groupe a dit aux fonctionnaires du Service correctionnel présents au pénitencier de Collins Bay, lundi matin, que nous voulions entendre M. Avery, s'il était toujours membre du comité des détenus.

Nous avons proposé trois solutions. Premièrement, qu'il soit ramené à Millhaven; deuxièmement, que les autres membres du comité des détenus, et à ce moment-là nous savions qu'il y en avait deux à Millhaven, soient transférés à Kingston pour le rejoindre, si cette solution était préférable pour des raisons de sécurité; et la troisième solution, c'était d'organiser une conférence téléphonique, c'est-à-dire d'établir une liaison téléphonique avec le pénitencier de Kingston quand nous rencontrerions les détenus du pénitencier de Millhaven, mardi, pour assurer la participation de M. Avery à cette rencontre. C'étaient les trois solutions, par ordre de préférence.

A la seule exception du député de Burnaby, le comité a accepté de s'en remettre à la décision des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada pour des raisons de sécurité. Ils nous ont prouvé que M. Avery représenterait un danger pour la sécurité s'il était maintenu à Millhaven. Je rappelle aux députés que les détenus de Millhaven sont confinés dans leur cellule depuis deux semaines. Comme ils se sont mis en grève, on les garde enfermés dans leur cellule pour la plus grande part de la journée. Je puis assurer aux députés que la situation y est tendue.

Nous avons accepté les recommandations du Service en matière de sécurité, et notamment celle de faire un appel conférence que le Service avait proposée après consultation au moins avec le bureau régional sinon avec l'administration centrale. Cet appel conférence a eu lieu le lendemain comme prévu, et je soutiens qu'il s'est très bien déroulé. Le député de Burnaby n'a pas assisté à la réunion sauf au tout début, car il avait décidé de rentrer à Ottawa vers midi ce jour-là.

Le député de York-Sud—Weston y a par contre participé. Hier, monsieur le Président, il vous a décrit ce qui s'est passé à la réunion, comme en fait foi le hansard à la page 11176. Je

Privilège—M. Robinson

pense qu'il vaut la peine de le citer, puisqu'il l'a décrit fidèlement. Je vais donc citer très brièvement ce qui s'est passé durant cet appel conférence:

M. Avery était en communication depuis le pénitencier de Kingston grâce à une liaison téléphonique. Il a pu entendre ce qui se disait lors de cette réunion et présenter des instances. Le président du comité de la justice a permis aux membres du comité des détenus de dire tout ce qu'ils voulaient au sujet des conditions de détention à la prison de Millhaven. M. Avery a pu présenter toutes les instances voulues. En tant que membre du comité, j'ai posé certaines questions à M. Avery, ainsi qu'aux membres du comité des détenus. Ces derniers ont même présenté des documents au comité.

A mon avis, monsieur le Président, il faut que vous sachiez que M. Avery et les autres membres du comité des détenus—et je signale en passant que ce comité comptait cinq membres en tout, dont trois qu'on y a nommés dernièrement—nous ont exposé de manière franche et complète la situation telle qu'ils la perçoivent à l'heure actuelle au pénitencier de Millhaven, qu'ils nous ont fait part de leurs préoccupations et de leurs difficultés particulières, et que, loin de se contenter de n'aborder que la situation immédiate, ils ont aussi formulé certaines recommandations concernant le principal objet de notre enquête soit, bien entendu, les services correctionnels, la libération conditionnelle et le prononcé des sentences.

• (1520)

Les témoignages entendus étaient non seulement honnêtes et sincères mais je dirai même qu'ils étaient parfois d'une franchise brutale. Si l'on me demandait mon avis, je dirai respectueusement qu'il n'y a pas un cas manifeste que les privilèges du député de Burnaby, ont été enfreints du fait de l'incident du transfert du détenu Avery de l'établissement de Millhaven au pénitencier de Kingston.

A propos de la deuxième accusation portée par le député, figurant à la page 11173 du hansard d'hier, celle-ci découle d'incidents qui se sont produits lors de l'entretien dont j'ai parlé au début de mon intervention, et que nous avons eu avec les agents de libération conditionnelle à Kingston. Il importe que vous sachiez que cet entretien comme les autres, s'est déroulé à huis clos. En outre, dès le début de la réunion, les porte-parole du service de libération conditionnelle, représentés par un membre de leur syndicat, ont exprimé leur craintes en demandant à ce que leur témoignage demeure confidentiel. Ils ont réclamé l'immunité en échange des faits qu'ils comptaient nous communiquer, ce dont ils se sont exécutés avec grande franchise et sincérité.

Je regrette, j'avoue, que le député de Burnaby ait jugé bon de soulever une question qui avait un tel caractère confidentiel. J'ai trouvé abominable d'entendre, pendant la période des questions aujourd'hui, le député de York-Sud—Weston parler d'autres questions soulevées à cette réunion, étant donné surtout qu'hier, dans ses observations, il avait fait remarquer, à titre de reproche à l'adresse du député de Burnaby, qu'il s'agissait d'une réunion où il fallait respecter le caractère confidentiel des témoignages. Je trouve cela tout à fait déplaisant et en contradiction flagrante avec son attitude d'hier.